

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
Registre des actes communicables**

**du mardi 05 décembre 2023**

\*\*\*\*\*

PRÉSENTS ET REPRESENTES

Madame Cécile BRÉON, Vice-Présidente  
Monsieur Pierre CHARDON, Administrateur  
Madame Marie-Noële DUPRE, Administratrice  
Madame Brigitte GAUVAIN, Administratrice  
Madame Muriel HAUCHEMAILLE, Administratrice  
Madame Françoise HUET, Administratrice  
Madame Laurence JOURION, Administratrice  
Monsieur Jean-Philippe POLITZER, Administrateur  
Madame Josy TOP, Administratrice  
Madame Charlotte LIBERT-ALBANEL, Présidente représentée par Mme BRÉON  
Madame Céline MARTIN, Administratrice représentée par Mme TOP

EXCUSÉS :

Monsieur Robert COMBE, Administrateur  
Madame Frédérique De VINZELLES, Administratrice  
Madame Pierrette ETIENNE, Administratrice  
Madame Michèle GUYOMARD DE PREAUDET, Administratrice  
Monsieur Alain MORAINÉ, Administrateur

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 17 heures 30

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 OCTOBRE 2023**

Madame Bréon, Vice-présidente, propose à l'ensemble des administrateurs d'exprimer leurs remarques sur le procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'administration.  
Les administrateurs n'ayant aucune remarque, Madame Bréon demande d'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration du 10 octobre 2023.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents lors de la dernière séance.

*Arrivée Monsieur Politzer après le vote.*

**2. AUTORISATION DU PRESIDENT D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Madame Bréon explique que, dans l'attente du vote du budget, les dépenses d'investissement pourront être réalisées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023. Ces dernières correspondent aux prêts à taux zéro octroyés lors des commissions mensuelles.

Sans question ou remarque, Madame Bréon demande aux administrateurs d'autoriser Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

*Arrivée Monsieur Chardon après le vote.*

### **3. CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT PARTIEL DES PERMANENCES D'ACCES AU DROIT DU POINT JUSTICE DE VINCENNES POUR L'ANNEE 2023**

Madame Bréon rappelle que la politique d'accès au droit, menée par le Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) du Val-de-Marne, vise à maintenir la cohérence des dispositifs afin d'assurer un égal niveau d'accès des usagers à ces dispositifs de proximité.

Madame Bréon explique que la ville de Vincennes a développé ces dernières années une offre d'information et d'accompagnement importante par la mise en place de diverses permanences. La Ville a signé une convention avec le Département en septembre 2019 afin d'intégrer le dispositif *Point Justice*. Le Département propose une prise en charge partielle des coûts supportés par le CCAS pour la mise en place des permanences ADIL 94 et Cresus pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

*Madame Hauchemaille* demande pourquoi c'est le CCAS et non la Ville qui participe aux règlements des permanences.

*Madame Bréon* explique que c'est parce que c'est le CCAS qui a créé et pris en charge sur son budget le coût de ces 2 permanences. C'est pour cette raison que le CCAS bénéficie du versement de la subvention du CDAD.

Sans autre question ou remarque, cette proposition est mise au vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

### **4. DOUBLEMENT DU LEGS PATHE**

Madame Bréon rappelle que le dernier Conseil d'administration du CCAS a désigné 2 familles pour l'octroi du Legs Pathé, proposition qui sera soumise au vote du Conseil municipal de décembre 2023. Traditionnellement le Conseil d'administration du CCAS décide l'attribution d'une aide complémentaire à la donation Pathé, correspondant au doublement de l'attribution du Conseil municipal, soit 210€ par famille.

Il est donc demandé aux administrateurs de valider l'attribution complémentaire à la donation Pathé dans l'éventualité de l'attribution du legs Pathé par le Conseil municipal du 19 décembre 2023 aux deux familles désignées par les administrateurs lors du Conseil d'administration d'octobre dernier

*Madame Hauchemaille* souligne que le Legs Pathé n'est pas uniquement dévolu aux parents isolés mais également aux familles et aux couples.

*Monsieur Chardon* demande si ce legs a déjà été attribué à un homme.

*Madame Bréon* explique que le terme « famille » est employé pour un foyer dès lors qu'il y a un enfant. Le legs peut donc être attribué à une famille monoparentale. Un homme (famille monoparentale) a déjà bénéficié du Legs Pathé il y a plusieurs années.

Sans autre question ou remarque, cette proposition est mise au vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

**5. PROPOSITION DE REMISE GRACIEUSE DU SOLDE D'UN PRET D'HONNEUR, MADAME M1**

Madame Bréon présente la situation de Madame M1 seule avec trois enfants à charge, qui a contracté un prêt d'honneur en avril 2021.

Compte tenu de la situation, et du fait qu'il ne reste que 284€ de remboursement à effectuer, Mme Bréon propose une remise gracieuse totale.

*Voir la présentation de la situation et les échanges sur le PV non communicable*

Les administrateurs approuvent à l'unanimité la remise gracieuse totale d'un montant de 284 €.

**6. PROPOSITION DE REMISE GRACIEUSE DU SOLDE D'UN PRET D'HONNEUR, MADAME M2I**

Madame Bréon présente la situation de Madame M2 qui a contracté un prêt d'honneur en février 2022.

L'assistante sociale qui l'accompagne, sollicite le Conseil d'administration afin que lui soit accordé une remise gracieuse totale ou partielle du solde dû, soit 744 €.

*Voir la présentation de la situation et les échanges sur le PV non communicable*

Les administrateurs approuvent à l'unanimité la remise gracieuse totale d'un montant de 744 €.

**7. APPEL A PROJET DE LA CROIX ROUGE POUR L'ORGANISATION D'ATELIERS "CUISINE"**

Madame Bréon rappelle que dans le cadre de son engagement en faveur d'actions ayant pour objectif l'insertion sociale, le CCAS soutient, notamment, le fonctionnement de l'Épicerie solidaire gérée par la Croix-Rouge.

Pour mémoire, les assistants sociaux peuvent proposer à la commission ad hoc, les personnes qu'elles accompagnent et qui traversent des difficultés financières, afin qu'elles accèdent à l'épicerie. Cet accès est possible une fois par semaine et ce pour une durée de trois mois renouvelable.

Depuis son ouverture en 2015, le projet d'y organiser des ateliers « cuisine » était régulièrement évoqué mais les locaux de l'époque ne s'y prêtaient pas. L'installation, en début d'année, dans les nouveaux locaux plus fonctionnels, a permis de relancer ce projet.

La Croix-Rouge sollicite donc le CCAS pour l'octroi d'une subvention de 2 000 € afin de pouvoir mettre en place des ateliers « cuisine ». Cette subvention permettrait de financer l'aménagement des locaux et d'acquérir le matériel nécessaire (table pliante inox...), conforme aux normes d'hygiène applicables, pour la réalisation de ce type d'atelier.

Madame Bréon précise qu'une armoire réfrigérée a précédemment été financée par le CCAS suite au conseil d'administration de juin.

Un premier atelier « petit déjeuner » est prévu le mardi 12 décembre, encadré par une diététicienne, à destination des parents. L'inscription se fait auprès des bénévoles, la coordonnatrice santé handicap sera présente à l'atelier. Des contacts sont aussi en cours avec la Banque alimentaire qui propose un programme d'ateliers identiques.

*Madame Dupré demande s'il s'agit d'ateliers pédagogique*

*Madame Bréon répond qu'effectivement il s'agit d'une approche pédagogique, le but étant d'apprendre aux personnes à bien se nourrir avec les produits de l'épicerie solidaire.*

*Monsieur Chardon* propose d'organiser des ateliers à destination des étudiants et demande si l'information est bien diffusée dans les résidences étudiantes.

*Madame Jourion*, bénévole Croix-Rouge, répond que les étudiants ne viennent pas.

*Madame Gauvain* pense que ce projet de petit déjeuner pourrait être aussi proposé au Carré.

*Madame Hauchemaille* précise que le projet de l'épicerie est à l'origine un projet intergénérationnel

*Madame Bréon* complète en expliquant qu'il est très difficile de mobiliser les étudiants, en effet, ils ne viennent même pas aux permanences organisées dans leur propre résidence.

*Monsieur Politzer* demande des précisions sur ce que recouvre la prestation de 264€ pour l'atelier petit déjeuner, les ingrédients sont-ils fournis ?

*Madame Bréon* répond que cela correspond à l'ensemble de la prestation : préparation, atelier, rangement. La diététicienne fournit aussi des supports papier pour résumer ce qui a été dit lors de l'atelier.

*Madame Hauchemaille* précise qu'une collecte de la Banque alimentaire a été faite il y a peu. Mais la Banque alimentaire ainsi que les Restos du Cœur sont en difficulté. La Croix-Rouge a-t-elle besoin d'aide supplémentaire par le CCAS ?

*Madame Bréon* précise qu'en effet l'aide versée par le Conseil municipal est fléchée Croix-Rouge mais pas Epicerie solidaire, et qu'il n'y a pas d'autre demande spécifique de la part de l'épicerie.

Sans autre question ou remarque, cette proposition est mise au vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité une subvention de 2 000€ pour ce projet.

#### **8. APPEL A PROJET DE LA FAMILLE P. POUR UNE PARTICIPATION AUX FRAIS D'EDUCATEUR SPECIALISE POUR LEUR ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP**

*Madame Bréon* présente l'appel à projet de Madame P, pour son enfant ayant un handicap lourd,  
*Voir la présentation de la situation et les échanges sur le PV non communicable*

Sans autre remarque ou question, une proposition de subvention de 2000€ est mise au vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **Aide sport-culture**

*Madame Bréon* indique que cette aide progresse d'année en année. En 2023, 63 familles ont sollicité cette aide et 50 ont pu en bénéficier (74 enfants) ce qui représente pour le budget du CCAS un montant de 10 201€. Ces aides sont mobilisées principalement pour le foot et les arts martiaux.

##### **Choix du séjour ANCV programme « Seniors en vacances »**

Comme tous les ans, le choix de la destination du séjour des seniors de septembre en lien avec le programme de l'ANCV « Seniors en vacances » doit se faire très tôt afin de bloquer la réservation. Cette année il est proposé aux administrateurs de choisir entre 3 destinations.

L'organisation est la même dans ces 3 propositions à savoir un séjour d'une semaine, en pension complète, en chambre double avec des activités et visites proposées sur place par la résidence d'accueil.

Le coût du séjour pour 2024 est de 461 € par personne avec une prise en charge de 202 € par l'ANCV pour les personnes non imposables. A cela s'ajoute les frais de transport en car pris en charge en grande partie par le CCAS.

Après présentation des 3 destinations (Trégunc dans le Finistère, Vic-sur-Cère dans le Cantal et Hauteville-sur-mer dans la Manche), les administrateurs choisissent à l'unanimité le voyage à Vic-sur-Cère qui aura lieu du samedi 24 au samedi 31 août 2024.

### **Spectacle Seniors**

Mme Hauchemaille indique que les seniors vincennois n'ont pas été informés du fait qu'il n'y aurait pas de spectacle de fin d'année. Elle précise qu'il aurait été bien de le remplacer par autre chose, par exemple des chèques culture.

Madame Huet demande pourquoi le spectacle n'a pas eu lieu à l'Auditorium ou dans une salle d'une commune limitrophe, Fontenay-sous-Bois ou Saint-Mandé.

Madame Bréon répond que les seniors ont bien été informés l'année dernière lors du message d'accueil du spectacle 2023 que ce serait le dernier à Pompidou. Elle regrette toutefois que l'information ne soit pas passée dans le Vincennes Info.

Les membres du Conseil des seniors ont aussi fait passer l'information.

Madame Dupré prend la parole pour expliquer que les seniors sont déjà gâtés donc s'il y a une année où il n'y a pas de spectacle, ce n'est pas grave.

### **Bilan financier des aides accordés par le CCAS**

Madame Hauchemaille demande le bilan financier des aides normalement transmis par Madame Nakach,

Madame Bréon précise que le budget est bien suivi et que Madame Nakach prévient si ce dernier est juste en fin d'année. Dans le cas où tout le budget ne serait pas utilisé, le solde est reversé au budget supplémentaire du CCAS de l'année suivante.

### **Les frais de cantine**

Madame Hauchemaille interroge sur les frais de cantine pour les parents ne pouvant régler les factures.

Madame Bréon précise que les familles ayant une dette supérieure à 300 € reçoivent un courrier les invitant à contacter l'assistante sociale de secteur. Celles déjà connues par le service sont relancées par ces dernières.

### **UNCCAS newsletter**

Il est noté que tous les administrateurs ne reçoivent pas la newsletter de l'UNCCAS, un point sera fait avec l'association pour une mise à jour de la liste d'envoi.

### **ABS Territoire**

Madame Hauchemaille explique n'avoir jamais reçu l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS).

Madame Bréon répond que la réglementation prévoit que l'ABS soit réalisé en début de mandature mais que c'est désormais de la compétence du Territoire. Ce dernier l'a effectué en 2020-2021. Il est envoyé par mail aux administrateurs en même temps que ce compte rendu.

### **Les prochains rendez-vous à retenir :**

- ☞ Mercredi 6 décembre à 11h au 70 rue de Fontenay après la commission des Prêts et de l'épicerie : temps de partage et d'échange entre les administrateurs et les agents de la direction de la vie sociale et du CCAS (sans parler dossier social). Une invitation par mail a été envoyée.
- ☞ Mardi 12 mars 2024 à 17H00 - Conseil d'administration
- ☞ Mercredi 3 avril 2024 à 9H00 - Conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 05